*A adresser sur papier à en-tête de la structure candidate.*

DEMANDE D’ADHESION AU RESEAU RnPAT 

Conformément à la Charte RnPAT, l'adhésion au Réseau RnPAT est réservée aux structures impliquées significativement, soit en tant que tête de réseau, soit en tant qu’acteur territorial, dans la co-construction et la mise en œuvre partagée de projets alimentaires territoriaux. La demande d’adhésion est à présenter auprès du chef de file, Terres en villes. Le comité de pilotage RnPAT valide la demande, en vérifiant l’éligibilité de la structure et le respect des critères d’engagement définis par la Charte.

Je soussigné, NOM, FONCTION DANS L'ORGANISME, certifie et atteste que, NOM DE LA STRUCTURE, souhaite adhérer au RnPAT - Réseau national pour un projet alimentaire territorial co-construit et partagé - et s’engage à suivre les préconisations de la Charte RnPAT dont la signature officielle se fera à l’issue de l’adhésion, soit :

* S’inscrire dans l’annuaire des membres, annuaire disponible sur le site Web RnPAT,
* Participer à la Conférence annuelle,
* Accepter d’être mobilisé pour les réunions du RnPAT (ateliers, séminaires, réunions, instances,…),
* Alimenter la Banque de Rn PAT en remplissant la fiche membre et en la mettant à jour.

Aucune cotisation n’est demandée pour l’adhésion au RnPAT.

Fait à …, le …

Le représentant légal ou toute personne déléguée.